

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE

Objet : Vaccination contre la rougeole

En 2011, une épidémie de rougeole a sévit au Québec. On a compté plus de 750 cas, dont les deux tiers sont survenus en milieu scolaire. Il s'agit de la plus importante épidémie de rougeole dans l'ensemble des Amériques depuis 2002.

La rougeole est une maladie grave et très contagieuse qui s'attrape en respirant le même air qu'une personne malade.

La rougeole donne les symptômes suivants :

- une forte fièvre, **et**
- le nez qui coule, des yeux rouges et larmoyants, de la toux, **et**
- des boutons rouges sur le corps.
- la personne est contagieuse quatre jours avant et quatre jours après l'apparition des boutons.

La maladie dure d'une à deux semaines, et au moins une personne sur dix ayant contracté la rougeole doit être hospitalisée.

Il n'existe aucun traitement particulier pour la rougeole. Des traitements de base peuvent être donnés pour diminuer les symptômes, comme des médicaments pour faire baisser la fièvre.

Lors de l'épidémie, ce sont surtout des jeunes âgés de 5 à 19 ans qui ont contracté la maladie. La majorité des personnes qui ont eu la rougeole n'était pas vaccinée ou n'avait pas reçu toutes les doses de vaccin requises.

CAMPAGNE DE VACCINATION

Pour diminuer la circulation du virus, le réseau de la santé, en collaboration avec le réseau scolaire, a effectué en 2011, une campagne de vaccination de rattrapage dans toutes les écoles québécoises. L'objectif était de vacciner les élèves et les intervenants de l'école qui n'avaient pas reçu les doses de vaccin requises ou ceux qui ne possédaient pas de preuve de vaccination (carnet ou autre).

Au cours de l'année scolaire 2015-2016 les activités de rattrapage de vaccination contre la rougeole se poursuivront. Au moins un enfant sur dix au Québec risque de contracter la rougeole, puis de la transmettre aux autres élèves, ou encore aux bébés qui sont trop jeunes pour être vaccinés, aux femmes enceintes ou aux personnes qui ont un cancer ou ont subi une greffe d'organe et qui ne peuvent pas recevoir le vaccin.

UNE COLLABORATION ATTENDUE DE VOTRE PART!

Au cours de l'année scolaire, l'infirmière scolaire procédera à la vérification du statut vaccinal de tous les enfants inscrits à la maternelle.

Si le CLSC ne possède pas de preuve de vaccination contre la rougeole pour votre enfant, vous recevrez une lettre ainsi qu'un formulaire de consentement à la vaccination que vous devrez compléter et retourner à l'infirmière scolaire.

Si votre enfant est déjà vacciné, une preuve de vaccination devra être fournie.

Pas de nouvelle, bonne nouvelle! Votre enfant est considéré protégé.

Pour être protégé, votre enfant doit avoir reçu deux doses de vaccin contre la rougeole à partir de l'âge de 1 an ou il a fait la maladie.

Dans le carnet de vaccination, les vaccins contre la rougeole peuvent avoir différents noms : **RRO, MMR, MMR II, Priorix ou Priorix-Tetra, MMRV, vaccin antirougeoleux.**

EN CAS D'ÉCLOSION

Veillez prendre note que, s'il y a un ou plusieurs cas de rougeole dans l'école, les élèves et les travailleurs de l'école considérés non protégés pourraient être retirés de l'école temporairement pour leur propre protection.

Pour avoir plus d'information sur la rougeole, le vaccin et la campagne menée dans les écoles, vous pouvez consulter l'infirmière scolaire, un professionnel de la santé, le site www.msss.gouv.qc.ca/rougeole.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Infirmières en santé scolaire